



Préfet de la Côte d'Or

CAHIER AFFICHE

Voies Navigables de France
Direction territoriale Centre-Bourgogne
Direction Opérationnelle Est
1, chemin Jacques de Baerze – CS 36229 – 21062 Dijon
CEDEX

Direction départementale des territoires
Bureau Chasse Forêt
57 rue de Mulhouse
BP53317
21033 DIJON Cedex

**Location par l'Etat du droit de chasse
sur son domaine public fluvial
pour la période allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2028**

A la diligence du préfet de la Côte-d'Or

Il est procédé,

Le 17 septembre 2019 à 14 heures

à la direction départementale des territoires

par-devant le préfet de

ou de son délégué, et en présence du chef du service gestionnaire du domaine public fluvial et du directeur départemental des finances publiques ou de leurs délégués,

à l'adjudication, aux enchères verbales, du droit de chasse sur le domaine public fluvial de l'État sur trois réservoirs dépendant du canal de Bourgogne.

Cette adjudication est faite aux clauses et conditions du cahier des charges fixant, dans le département de la Côte-d'Or, les clauses et conditions de location par l'État du droit de chasse sur le domaine public fluvial accessible sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante www.cote-dor.gouv.fr ou auprès du service gestionnaire de la chasse à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon (tél. 03 80 29 44 84).

Les dossiers de candidature sont à déposer dans un délai de trente jours auprès du service gestionnaire de la chasse à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon. Les dossiers comprennent les pièces énumérées dans le cahier des charges et dans le document relatif à la composition du dossier accessible sur le site internet des Services de l'État en Côte-d'Or.

Après avoir recueilli l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, le préfet fait connaître, au plus tard trente jours avant la date de l'adjudication, les candidatures retenues par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chaque candidat. Si un seul candidat est retenu pour un lot, une location amiable lui est proposée.

Un candidat autorisé à soumissionner ou bénéficiant d'une location amiable pour un lot a la faculté de prendre part aux enchères verbales pour la deuxième adjudication portant sur les lots non attribués lors de la première adjudication.

.../...

Les clauses spéciales

Réservoirs dépendant du canal de Bourgogne

Lot n° 1 : Réservoir de Chazilly à Chazilly

Surface approximative : 78 ha

Nombre maximum de fusils : 13

Clauses particulières : chasse autorisée à partir du 1^{er} octobre

Mode d'exploitation : adjudication publique

Mise à prix : 832 €

Prix d'adjudication :

Lot n° 2 : Réservoir du Tillot à Rouvres sous Meilly

Surface approximative : 18 ha

Nombre maximum de fusils : 3

Clauses particulières : chasse autorisée à partir du 1^{er} octobre

Mode d'exploitation : adjudication publique

Mise à prix : 192 €

Prix d'adjudication :

Lot n° 3 : Réservoir de Panthier à Commarin, Créancey et Vandenesse en Auxois

Surface approximative : 129 ha

Nombre maximum de fusils : 22

Clauses particulières : chasse autorisée à partir du 1^{er} octobre

Mode d'exploitation : location amiable

Mise à prix : 1408 €

Prix d'adjudication :